

République française  
SAINT CERNIN  
Département du Cantal

Objet: Vote des taux 2022 - 2022\_017

Séance du jeudi 14 avril 2022

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: jeudi 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

**Présents :** Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

**Représentés:** Bruno FILIOL

07/04/2022

**Absents:**

Monsieur le Maire explique que le vote des taux doit se faire cette année avant le 15 avril et ce, avant la date butoir de vote des budgets fixée quant à elle au 15 avril .

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022 sans augmentation :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 15.58 % (commune) + 23.56 % (département) = 39.14%

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 68.28 %

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 15/04/2022  
et publication ou notification du 15/04/2022

Le Maire,  
A. DUJOLS

